

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

Les élections seront organisées le vendredi 9 octobre 2020 ou le samedi 10 octobre 2020

RAPPEL : Réunion préalable aux élections dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire.

OPERATIONS ELECTORALES	DATE LIMITE	
	Election le Vendredi 9 octobre 2020	Election le Samedi 10 octobre 2020
Etablissement de la liste électorale J - 20 jours	Vendredi 18 septembre 2020 minuit*	Samedi 19 septembre 2020 minuit*
Dépôt des listes de candidatures J - 10 jours francs	Lundi 28 septembre 2020 minuit*	Mardi 29 septembre 2020 minuit*
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté J - 8 jours francs	Mercredi 30 septembre 2020 minuit*	Jeudi 1 ^{er} octobre 2020 minuit*
Remise ou envoi du matériel de vote J - 6 jours	Vendredi 2 octobre 2020 minuit*	Samedi 3 octobre 2020 minuit*
Saisie des listes de candidatures sur l'application nationale (ECECA)	Pas de saisie des listes de candidatures sur l'application nationale ECECA.	
Saisie des résultats sur l'application nationale (ECECA) par les directeurs d'école	du 9 au 12 octobre 2020 inclus	
Remontée des procès-verbaux	Il n'est pas nécessaire d'envoyer à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale le procès-verbal qui est à conserver par l'école. La transmission du procès-verbal ne sera demandée qu'en cas de litige.	
Contestation devant Madame l'Inspectrice d'Académie - DASEN (en recommandé avec accusé de réception) 5 jours à compter de la proclamation des résultats	14 octobre 2020 au plus tard	15 octobre 2020 au plus tard
Tirage au sort	Dans un délai de cinq jours ouvrables après la proclamation des résultats	
Tirage au sort Saisie des résultats sur l'application nationale (ECECA)	La période de saisie des résultats des tirages au sort dans ECECA par l'IEN débute à la fin de la période de saisie des directeurs d'école. La procédure de saisie vous sera précisée ultérieurement.	

* Dates précisées dans l'annexe "Calendrier indicatif des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2020 - 2021" de la note de service ministérielle n° 2020-072 du 24 juin 2020